



**INTER  
PRO35**

**Le SYNDICALISME  
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**FÉV. 2023  
N°247  
Au sommaire**



## Ultimatum !

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- UD EN ACTION (P3)
- INFO RETRAITE (P4-5)
- NOS SYNDICATS (P6)
- NOTRE UD (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHÉ (P8)

### CITATION DU MOIS

*"Le monde va changer de base, nous ne sommes rien, soyons tout."*

Extrait de l'Internationale

**Eugène Pottier**

dessinateur sur étoffes,  
chansonnier  
révolutionnaire ;  
membre de  
l'Internationale  
et de la Commune  
de Paris ;  
auteur de  
l'Internationale.  
1816 - 1887



**Ultimatum** : « exigence impérative, mise en demeure » dit le dictionnaire.

N'est-il pas temps en effet, après des mois de concertation bidon, d'hésitations voire de tergiversations de l'intersyndicale nationale, d'adresser un ultimatum à Macron. Si le 7 mars, il n'a pas retiré sa contre-réforme des retraites, celle qui conduira des millions de travailleurs du boulot au caveau, alors ce sera la « France à l'arrêt » comme l'indique le communiqué national ce qui en langage syndicaliste, qui ne se cache pas derrière son petit doigt, signifie **grève générale et blocage économique**.

Les mobilisations interprofessionnelles et intergénérationnelles phénoménales aux 4 coins de la France et de notre département ces dernières semaines nous confèrent une immense responsabilité. Celle de transformer la détermination de millions de travailleurs du public comme du privé, de jeunes, de retraités, en machine à victoire et machine à espoir. Ce que nous voulons tous, c'est la justice sociale et c'est ce qui fait peur aux pouvoirs politique et économique.

**« Ceux qui ne sont rien » comme a pu le dire Macron veulent être « tout » !**

Incontestablement, nous écrivons collectivement une page importante de l'histoire sociale, à un moment où certains commentateurs péroraient sur la fin du syndicalisme et de la lutte de classe.

À nous tous, sans attendre une quelconque consigne venue du haut, de prendre notre lutte et notre avenir en main et de bloquer la macroneuse pour reconquérir ensuite tout ce qu'on nous a volé ou abimé (droit du travail, assurance chômage, services publics ...) et de réinventer ensemble de nouveaux jours heureux et la paix entre les peuples.

**Vive la lutte, vive la vie, vive la sociale !  
Vive la cgt Force-Ouvrière !  
Rennes, le 20 février 2023  
Fabrice LERESTIF  
Secrétaire Général**

**AG FO interprofessionnelle  
mardi 7 mars à 8H30  
à l'UD 35 rue d'échange**

# La longue bataille des retraites

Le mouvement ouvrier n'a pas attendu les ordonnances du 19 octobre 1945 pour se battre pour une fin de vie à l'abri de la misère, c'est-à-dire une retraite digne de ce nom et dans de bonnes conditions.



Les fins penseurs néolibéraux annoncent que notre système de retraite basé sur les recommandations du programme du Conseil national de la Résistance (publié en 1944) est trop vieux, obsolète... Mais l'histoire de la bataille des retraites n'a pas que soixante-quinze ans. La réforme actuelle s'attaque à des acquis remontant à Napoléon III, voire à Louis XIV !

Au départ, l'État se penche sur le problème des retraites pour des raisons militaires. Il a besoin de recruter et pour cela il doit promettre une pension pour les blessés, les invalides et les vieux soldats. Le 22 novembre 1673, Colbert publie l'édit de Nancy fondant la Caisse des invalides de la Marine royale, étendu à la marine marchande en 1709. Les pensions militaires sont instaurées en 1831 pour que les démobilisés précarisés ne rejoignent pas la pègre et pire encore, les mouvements d'opposition. Les mineurs ont leurs caisses en 1894, les cheminots en 1900 et les ouvriers de l'État en 1928 (souvent des arsenaux militaires). Voilà l'origine des régimes spéciaux

## Le rôle des syndicats

Dès le vote de la loi du 9 juin 1853, Napoléon III instaure l'âge du départ légal à la retraite pour ses fonctionnaires : 60 ans après trente ans de service, 55 ans pour les travaux pénibles après vingt-cinq ans de service. Quatre ans après la fondation de la CGT, le Parlement adopte, le 1er avril 1898, la « Charte de la mutualité », accordant toute liberté aux Sociétés de secours mutuels. C'est aussi l'époque où des patrons paternalistes ou utopistes créent leurs propres caisses de retraite : Michelin, le chocolat Meunier, la fonderie Godin (dirigée par J.-B. Godin, bâtisseur du familistère de Guise).

La première tentative d'un système moderne de retraite par répartition voit le jour avec le vote de la loi du 5 avril 1910, mais c'est un échec car les cotisations ne sont pas obligatoires. La deuxième tentative de 1928 est aussi un échec en raison de la résistance du patronat, des paysans, des médecins et de la CGT-U communiste. Il faut attendre la loi du 30 avril 1930 pour voir l'apparition du premier régime de retraite obligatoire. Cependant, nous sommes encore loin des ordonnances de 1945. Il s'agit d'un régime mixte par capitalisation-répartition qui ne concerne que les salariés gagnant plus de 15 000 francs par an et pouvant prétendre à une retraite à taux plein après trente ans de cotisation.

Bref, c'est quasiment deux siècles d'acquis sociaux que le gouvernement actuel voudrait jeter aux oubliettes de l'Histoire.

Publié le 29 décembre 2019 / par Christophe Chiclet, **L'Info Militante**

### Le modèle bismarckien

Entre 1883 et 1889, le chancelier allemand Bismarck, sous la pression des socialistes et des syndicats du Reich, va mettre en place le premier régime de retraite par répartition financé par les cotisations ouvrières, au prorata des revenus, et patronales. Un système géré par les partenaires sociaux via un réseau de caisses de retraite.

# MONUMENTAL

Les qualificatifs vont bientôt manquer pour parler des mobilisations contre la réforme de la retraite des morts !

**l'ud en action**



Rennes 19 janvier 25 000 manifestants

C'est l'expression d'une colère profonde des salariés du privé comme du public face à l'injustice sociale au delà même de la question des retraites. La présence de nombreux jeunes est aussi un élément très positif. Au global une très grande journée interprofessionnelle et intergénérationnelle comme nous le souhaitons. Les incidents à Rennes en marge du cortège ne doivent en rien occulter ce succès.

## LA DÉTERMINATION RESTE INTACTE !



ST Malo 31 janvier 3500 manifestants



Fougères 19 janvier 1500 manifestants

Grand merci aux camarades du Service d'Organisation et plus généralement à toutes les militantes et militants FO présents à Rennes comme dans les autres villes du département.

Ce succès, c'est le votre !



Vitry 7 février 1000 manifestants

# Les femmes très pénalisées

Une "réforme juste", "favorable aux femmes"... Les éléments de langage choisis par l'exécutif n'auront pas tenu longtemps. Le 23 janvier, le ministre Franck Riester (Relations avec le Parlement) a reconnu, du bout des lèvres, que les femmes étaient "un peu pénalisées". Depuis (et encore le 2 février sur les plateaux de France Télévisions), la Première ministre Élisabeth Borne s'acharne à colmater la brèche. Sans succès. 61 % des Français considèrent que l'impact de la réforme sera négatif pour les femmes, a révélé un sondage paru ce même 2 février. À raison : l'étude d'impact présentée par le gouvernement montre que la réforme aggraverait les inégalités persistantes de carrière et de salaire subies par les travailleuses, lesquelles doivent déjà travailler plus longtemps que les hommes et perçoivent des retraites inférieures en moyenne. Avec le recul de l'âge légal de départ, de 62 à 64 ans, pour atteindre une retraite à taux plein, elles devraient travailler encore plus longtemps que les hommes ne le feraient, toujours pour compenser leur carrière plus courte et profondément modifiée par les naissances : interruption(s), temps partiel, moindre progression, salaire plus faible.



RENNES - 7 Février

## Trimestres « maternité » et « éducation » : l'acquis de 1972 ébranlé

En effet, le projet de loi réduit drastiquement la portée du dispositif de majoration de trimestres accordée pour la naissance et l'éducation des enfants (jusqu'à huit trimestres par enfant). Lequel a été créé en 1972 pour compenser les inégalités professionnelles qui aboutissent à une pension des femmes retraitées de 40 % inférieure à celle des hommes (chiffres 2020). Quant aux "avancées" médiatisées par l'exécutif, elles ne concernent qu'une minorité ou se résument à un simple statu quo.

Ainsi, maintenir à 67 ans l'âge d'annulation de la décote (ouvrant droit à une pension à taux plein) ne changerait rien à la situation des femmes obligées de travailler jusqu'à cet âge avancé pour compenser leur carrière hachée. La comptabilisation des congés parentaux (jusqu'à quatre trimestres) dans le dispositif « carrières longues » ne concernerait, note l'étude d'impact, que 3 000 femmes qui pourraient partir jusqu'à un an plus tôt en retraite. Enfin, la revalorisation à 1 200 euros brut du montant du minimum de pension concernerait les seuls salariés justifiant d'une carrière complète, ce qui concrètement s'adresse à ceux ayant travaillé à temps plein et avec un salaire autour du Smic. De fait, les femmes aux carrières hachées et/ou à temps partiel en seraient exclues.

Publié le 10 février 2023 par Elie Hiesse / L'Info Militante

Le Mensuel de Rennes  
@MensueldeRennes · Suivre

À Rennes, Joël s'occupe du comptage des manifestants pour Force Ouvrière. « C'est l'une des plus grosses manifestations à laquelle j'ai pu assister ici », confie cet enseignant à la retraite #Greve31janvier



2:11 PM · 31 janv. 2023

Réformes des retraites, manifestations, blocage de la salle de la cité à Rennes. Un débat était organisé, vendredi 10 février 2023, par Ouest-France et TV Rennes entre Fabrice Lerestif, secrétaire départemental du syndicat Force Ouvrière et Éric Challan-Belval, président du Medef 35



Fabrice Lerestif, secrétaire départemental du syndicat Force ouvrière et Éric Challan-Belval, président du Medef 35. | OUEST-FRANCE

<https://www.tvr.bzh/v/5e8bd95-tvr-politique-10-02-2023>

# Relevé de décisions de l'intersyndicale 35



Réunion mardi 14 février

PRÉSENTS : CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTD, CFTC, UNSA, CGC, SOLIDAIRES ÉTUDIANTS, FSE, UNION PIRATE, MNL (LYCÉENS).

- Mise en place jeudi 23 février de 16h à 19 h d'un "village intersyndical" dalle du colombier. Il s'agit juste en pleines vacances scolaires de rester visibles (tractage et pétition).
- Rassemblement devant le siège du MEDEF 35, jeudi 2 mars à 10H30.
- Manifestation mardi 7 mars à Rennes à 11H (lieu à préciser) précédée ou suivie de points de blocages économiques (à rediscuter).
- Manifestation mercredi 8 mars dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes 14H esplanade Charles de Gaulle à Rennes.



Manifestations contre la réforme des retraites à Rennes © Radio France

**RÉFORME DES RETRAITES**  
**C'EST NON !**



# L'UD aux cotés de ses militantes et militants !

Élections

## SDAS FO 1<sup>ère</sup> implantation un coup d'éclat FO 1<sup>er</sup> à l'EHPAD La Chesnadière (Association Anne Boivent) à Fougères

La liste complète FO Représentantes de Proximité passe première avec 87,38 % et obtient 4 sièges : 2 titulaires et 2 suppléantes.

Félicitation à Marie-Cécile Rébillon et Géraldine Boulay. Marie-Cécile est désignée déléguée syndicale centrale pour FO au plan Associatif.

Encore bravo à toute l'équipe.



Carole éducatrice à Saint Malo et son petit garçon le 19 janvier

## Lu dans la presse

### FO CHIMIE

#### Levée de la grève chez Faurecia, près de Redon : l'augmentation des salaires de 6 % obtenue

L'accord a été signé tard, vendredi soir : depuis lundi 23 janvier 2023, la quasi-totalité des salariés de l'équipementier automobile de Bains-sur-Oust, près de Redon, étaient en grève. Ils réclamaient une hausse générale des salaires de 6 %, finalement acceptée par la direction.



Fabrice Lerestif, le secrétaire général de FO d'Ille-et-Vilaine (au centre) est venu apporter son soutien aux grévistes de l'usine Forvia (ex-Faurecia) vendredi 27 janvier 2023. | OUEST-FRANCE

L'accord a été signé « peu avant minuit, vendredi soir » : après cinq jours de grève, les salariés de l'usine Forvia (ex-Faurecia) à Bains-sur-Oust, près de Redon, ont obtenu la revalorisation des salaires de 6 % qu'ils réclamaient.

Du moins, « une augmentation générale de 5 % et une individuelle de 1 % », précise Lionel Nael, représentant syndical FO, heureux de « cette victoire, même s'il a fallu tenir cinq jours dans le froid ». Avec 230 salariés grévistes sur 300, l'importante mobilisation a fini par porter ses fruits.

#### « La lutte déterminée paie »

Pour atténuer les conséquences financières de cette semaine de grève sur les salaires, une seconde négociation pourrait permettre de ne retirer qu'un jour de salaire par mois aux grévistes, durant les cinq prochains mois. « Une caisse de grève a aussi été ouverte, ce qui va aider », conclut Lionel Nael.

Vendredi, Fabrice Lerestif, le secrétaire général de FO d'Ille-et-Vilaine, qui était venu apporter son soutien aux grévistes, estime quant à lui que cet épilogue est « une leçon aussi pour la mobilisation actuelle sur les retraites : la lutte déterminée par la grève reconductible paie. »

Ouest-France Publié le 28/01/2023

"Je salue leur lutte et leur victoire basée sur une grève reconductible (jour et nuit) qui commençait à bloquer Stellantis et Renault leurs clients. La direction a mesuré la détermination des travailleurs et celle de l'UD FO 35 en soutien (y compris financier). C'est une leçon aussi pour la mobilisation en cours sur les retraites : La lutte déterminée par la grève et le blocage paie. La direction déclarait il y a peu qu'elle ne céderait jamais ..."

Fabrice LERESTIF

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFOC<sup>35</sup>



Dans les locaux de l'UD  
vendredi 10 mars à 17H

Sont invités : tous les adhérents Force Ouvrière du département, tous les membres affiliés AFOC à jour de leur cotisation 2022.

02 99 65 36 66 afoc.illeetvilaine@gmail.com

# 38<sup>ème</sup> CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE



**15 septembre 2023 ST PÈRE MARC EN POULET**

## STAGE DÉCOUVERTE

### Un beau stage découverte

Un stage découverte s'est tenu du 6 au 10 février dans les locaux de l'Union Départementale. Un stage découverte un peu particulier puisque se situant en pleine mobilisation sociale contre la retraite des morts de Macron avec notamment la grande manifestation du 7 février. Bonne occasion donc de constater pour les stagiaires l'organisation que cela nécessite.

À l'issue du stage, clôturé par le SG et Céline pour expliquer la liaison entre activité juridique et action syndicale, les stagiaires ont exprimé leur grande satisfaction résumée par cette formule "on sait qu'on ne s'est pas trompé de maison !".

Grand merci à Hervé, l'animateur du CFMS.



### Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire au stage :

**"JE NÉGOCIE"  
du 12 au 14 avril**

**IL EST URGENT DE S'Y INSCRIRE**

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à : [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2022, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD.**

**Prix du timbre 2023 = 5.20€**

Les commandes 2023 dans e-fo ne peuvent être validées qu'après réception des règlements de l'année 2022.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse :

**COMMISSION HANDICAP** Permanences Handicap-Emploi  
Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois  
tél. : 02.99.65.36.60

# MORT AU CHAMP DU DESHONNEUR

TRAVAILLER  
POUR VIVRE

VIVRE POUR  
TRAVAILLER

MOURIR DE  
TRAVAILLER



Clin d'œil du PATOCHE

## ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

### Nos stages

### STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lundi 13 au vendredi 17 MARS	FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	5 jours
Mercredi 12 au vendredi 14 AVRIL	JE NÉGOCIE	3 jours
Lundi 12 au vendredi 16 JUIN	DÉCOUVERTE	5 jours
Lundi 25 au vendredi 29 SEPT.	DÉCOUVERTE	5 jours
Mardi 10 au jeudi 12 OCTOBRE	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

### Nos Unions Locales

#### RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES  
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com  
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

#### ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO  
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr  
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

#### GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

#### FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES  
02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr  
Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

#### VITRÉ

45, rue de Paris 35500 VITRÉ  
02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

#### REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON  
02.99.71.16.48

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

### PERMANENCES

# AFOC

## 35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

## L'AFOC 35

ASSURE SES  
PERMANENCES  
UNIQUEMENT  
SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :  
TÉL. : 02 99 65 36 66

### POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :  
commande, paiements  
et suivi sur eFO.

TIMBRES 2023 : 5,20 €  
tresorerie.udfo35@orange.fr